



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Trente-quatrième session
27 février-24 mars 2017
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Ouganda

Additif

Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État examiné

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



<i>Pays</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Décision</i>
1. Allemagne	Adopter rapidement le projet de loi de 2009 relatif au mariage et au divorce pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes dans le droit de la famille et adopter une nouvelle loi sur la succession assurant l'égalité des droits de succession entre les femmes et les hommes (Allemagne) ; 116.1	Noté
	Mettre pleinement en œuvre les politiques de santé scolaire et la politique sur la santé des adolescents afin de fournir aux adolescents une éducation à la santé procréative et prévenir les grossesses chez les adolescentes (Allemagne 2) ; 116.2	Noté
2. Maldives	Élaborer et mettre en œuvre des réformes dans le domaine de la sécurité sociale pour protéger les personnes et les groupes les plus vulnérables (Maldives 2) ; 116.3	Noté
	Accélérer l'adoption du projet de loi relatif au mariage et au divorce (Maldives 4) ; 116.5	Noté
3. Madagascar	Ratifier la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (Madagascar 2) ; 116.4	Accepté
4. Sierra Leone	Adhérer au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ratifier ces instruments et retirer les réserves à la Convention contre la torture et à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Sierra Leone 1) ; 116.6	Noté
5. Suède	Veiller à l'application effective des lois touchant les droits fondamentaux des femmes, et accélérer l'adoption du projet de loi sur le mariage et le divorce, du projet de loi relatif aux infractions sexuelles et d'une loi sur la protection des témoins (Suède 2) ; 116.7	Noté
	Modifier le Code pénal afin d'élargir la définition du viol en incluant toute une série d'actes sexuels, y compris le viol conjugal, et en rendant l'infraction neutre du point de vue du genre (Suède 3) ; 116.8	Noté
6. Timor-Leste	Renforcer l'application de la loi relative à la violence familiale et adopter le projet de loi relatif aux infractions sexuelles (Timor-Leste 1) ; 116.9	Accepté
7. Zimbabwe	Porter à 15 % la part du budget national consacré à la santé conformément à la Déclaration d'Abuja (Zimbabwe 2) ; 116.10	Noté
8. Arménie	Ratifier la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité (Arménie 1) ; 116.11	Noté
9. Belgique	Accroître l'accès aux services de santé sexuelle et procréative en portant à 15 % le budget national consacré à la santé conformément à la Déclaration d'Abuja et en créant un système d'assurance maladie pour les pauvres (Belgique 3) ; 116.12	Noté
10. Haïti	Mettre en place un nombre suffisant de tribunaux et de centres d'aide juridictionnelle itinérants dans les zones de réfugiés afin d'améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les cas de violence sexuelle et sexiste (Haïti 1) ; 116.13	Noté

<i>Pays</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Décision</i>
	Revoir le salaire minimum pour assurer la protection des travailleurs en garantissant un niveau de vie décent, en consultation avec toutes les parties prenantes concernées (Haïti 2) ; 116.14	Noté
	Adopter et mettre en œuvre sans délai le projet de loi de 2008 relatif à l'alimentation et à la nutrition et financer convenablement les programmes de repas scolaires, en consultation avec toutes les parties prenantes concernées (Haïti 3) ; 116.15	Noté
11. Kenya	Adopter et mettre en œuvre une politique urbaine nationale à caractère général pour s'attaquer aux problèmes des droits de l'homme découlant de l'urbanisation rapide (Kenya) ; 116.16	Accepté
12. Belgique	Renforcer le système de justice pour mineurs, en particulier en veillant à la désignation de juges et de tribunaux spécialisés, qui appliqueraient des procédures tenant compte des besoins spécifiques des enfants (Belgique 2) ; 116.17	Accepté
13. Congo	Augmenter le quota d'emplois réservés aux personnes handicapées (Congo 2) ; 116.18	Accepté